

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU 3 MARS 2020

L'an deux mil vingt, **le 3 mars** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 27 février 2020

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. MOREAU Joseph, Mme HOCDE Marie-Thérèse, M. BERTIN Hervé, M. DUGAS Patrice, M. PRIOUR Nicolas, Mme CORNÉE Anne-Sophie, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. GUÉROIS Laurent, Mme ESNAULT Valérie

Absents excusés : M. DUTERTRE Lucien, M. CHEVRIER Sylvain

Secrétaire : Mme ESNAULT Valérie

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 28 janvier 2020

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2020 versées aux associations

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 et AFFECTATION DES RESULTATS :
commune et lotissement « Les Vallées »

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2019, BUDGET DISSOUT et TRANSFERÉ A VITRÉ
COMMUNAUTÉ : budget assainissement

IV – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

V – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

VI - PÊLE MÊLE - convention et subvention

VII - CIMETIÈRE : reprise de trois concessions

VIII – VOTE BUDGET 2020 : commune

IX – VOTE BUDGET 2020 : lotissement « Les Vallées »

Objet n°1 – VOTE DES SUBVENTIONS 2020 versées aux associations

Au titre de l'année 2020, Monsieur Le Maire propose de verser les subventions en fonction des demandes et besoins des associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2020
L'OUTIL EN MAIN - 1 rue Frédéric Chopin 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	150,00 €
Amicale des DONNEURS DE SANG 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	50,00 €
CLIC CODEM de la Roche aux Fées - 3 rue du Docteur Pontais 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	150,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE Avenue St Vincent 35760 ST GREGOIRE	100,00 €
ADMR La Guerche 21 promenade du Grand Mail 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	300,00 €
'LES JONGLEURS GYM" 15 rue Notre Dame 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	250,00 €
LA GAULE GUERCHAISE 19 rue du Sacré Cœur 35130 MOUTIERS	100,00 €
DOJO Guerchais 2 Rue du Cheval Blanc 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	120,00 €
TWIRLING SPORT La Hayere 35130 RANNEE	165,00 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS DE MOUTIERS Le Petit Corbelet 35130 MOUTIERS	300,00 €
UNC 4 rue du Stade 35130 MOUTIERS	200,00 €
APEL 13 rue de la Croix 35130 MOUTIERS	1 000,00 €
COMITE DES FETES 35130 MOUTIERS	150,00 €
HANDBALL RETIERS 19 rue Georges Clémenceau 35240 RETIERS	30,00 €
	3 065,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE le versement des subventions ci-dessus

Objet n°2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 et AFFECTATION DES RÉSULTATS : Commune et lotissement « Les Vallées »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDE, 2^{ème} adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Yves COLAS, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif : COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0 €	0 €	0 €	154 072.23 €	0 €	154 072.23 €
Opérations de l'exercice	451 833.41 €	649 968.82 €	838 430.49 €	924 065.37 €	1 290 263.90 €	1 574 034.19 €
Résultats de l'année 2019	0 €	198 135.41 €	0 €	85 634.88 €	0 €	283 770.29 €
Résultats de clôture	0 €	198 135.41 €	0 €	239 707.11 €	0 €	437 842.52 €

Compte administratif : LES VALLEES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations de l'exercice	910 €	780 €	780 €	130 000 €	1 690 €	130 780 €
Résultats de l'année 2019	130 €	0 €	0 €	129 220 €	130 €	129 220 €
Résultats de clôture	130 €	0 €	0 €	129 220 €		129 090 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, au bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessous.

Pour le compte administratif principal, il apparaît

En fonctionnement : un excédent de 198 135.41 €

En investissement : un excédent de 239 707.11 €

Pour le compte administratif des Vallées, il apparaît

En fonctionnement : un déficit de 130 €

En investissement : un excédent de 129 220 €

Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés des comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, comme suit:

Pour le budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : 139 592.70 €

Pour le budget « Les Vallées » :

Déficit de fonctionnement reporté au compte 002 : 130 €

Pour information, le résultat d'investissement de l'assainissement 65 748.98 €, est à ajouter au résultat d'investissement de la commune 239 707.11 €, soit un total de 305 456.09 € reporté en résultat d'investissement de la commune au compte 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats proposés par M. Le Maire

Objet n°3 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019, BUDGET DISSOUT et TRANSFERÉ A VITRÉ COMMUNAUTÉ – budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDÉ, 2^{ème} adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Yves COLAS, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif : ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	39 078.11 €	0 €	0 €	58 370.06 €	39 078.11 €	58 370.06 €
Opérations de l'exercice	90 982.68 €	71 518.08 €	64 603.23 €	71 982.15 €	155 585.91 €	143 500.23 €
Résultats de l'année 2019	19 464.60 €	0 €	0 €	7 378.92 €	12 085.68 €	0 €
Résultats de clôture	58 542.71 €	0 €	0 €	65 748.98 €	0 €	7 206.27 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, au bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessous.

En fonctionnement : un déficit de 58 542.71 €

En investissement : un excédent de 65 748.98 €

Le résultat global de clôture s'élève donc à 7 206.27 €.

Compte tenu du transfert de la compétence « assainissement et eaux pluviales urbaines » à Vitré Communauté au 1^{er} janvier 2020, il convient de clôturer le budget annexe assainissement le 31 décembre 2019.

Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget assainissement

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 établi par le comptable des finances publiques,

CLÔTURE le budget annexe assainissement

TRANSFERT le budget assainissement à Vitré Communauté

Objet n°4 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet n°5 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire rappelle que les taxes locales ont été révisées lors du Conseil Municipal du 26 février 2019. Monsieur Le Maire interroge le Conseil afin de savoir s'il souhaite augmenter les taux en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 contre et 5 pour)

REFUSE une augmentation des taxes locales et maintient les taux suivants au titre de l'année 2020 :

Taxe d'habitation	14.26
Taxe foncière bâtie	14.78
Taxe foncière non bâtie	38.55

Objet n°6 – PÊLE MÊLE : convention et subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association PÊLE MÊLE Sports et Loisirs, sollicite la commune de Moutiers pour le versement :

- D'une subvention de 3814.88 €, au titre du fonctionnement de l'association Pêle-Mêle pour l'année 2020 mettant à disposition des familles un service payant de centre de loisirs.
- D'une participation de 5926.23 €, au titre de la fréquentation 2020 calculée sur la base du nombre de jours facturés par enfant en 2019 (année N-1). Ce prévisionnel versé en 4 fois, sera réajusté au terme de l'année 2020 à la hausse ou à la baisse en fin d'année. Le prix à la journée ne varie pas et demeure à 9.34 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention de 3814.88 € au titre du fonctionnement 2020

APPROUVE la demande de participation de 5926.23 € au titre de la fréquentation 2020, réajustée au terme de l'année, et versée en 4 fois.

Objet n°7 – CIMETIÈRE : reprise de trois concessions

Monsieur Le Maire rappelle que la délibération du 3 avril 2018 autorisait la commune à reprendre et à remettre en service 9 concessions. Monsieur Le Maire propose de valider le devis de la marbrerie Guiffault pour la reprise des concessions D 18 - L 8 – M 15 pour un montant de 1 110 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de la marbrerie Guiffault pour un montant de 1 110 € TTC

Objet n°8 – VOTE BUDGET 2020 : Commune

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2020 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget de la commune s'équilibre à la somme :

- De 662 643.71 € en section de fonctionnement
- De 626 568.79 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget communal

Objet n°9 – VOTE BUDGET 2020 : Les Vallées

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2020 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget des « Vallées » s'équilibre à la somme :

- De 153 920 € en section de fonctionnement
- De 166 280 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget du lotissement « Les Vallées »

Question diverse : Elections

Levée de la séance : 22h20

Prochain conseil :

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain
Excusé

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien
Excusé

ESNAULT Valérie
Secrétaire

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas